

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais



André Turmel
Direct 514 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 27 septembre 2013

N° de dossier : 10887/ 115805.00143

PAR SDÉ/PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'EXPERT
Demande d'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne et de la grille d'analyse en vue de l'acquisition d'un service d'intégration éolienne
R-3848-2013

Chère consœur,

Par sa décision D-2013-133, rendue le 30 août 2013, la Régie a reconnu la Fédération Canadienne de l'Entreprise Indépendante (FCEI) à titre d'intervenante dans le dossier en rubrique.

En conformité avec cette décision et conformément aux dispositions prévues à l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, la FCEI demande à la Régie de reconnaître le statut d'expert en *Planification et optimisation des approvisionnements en électricité* de M. Marcel Paul Raymond.

Tel qu'indiqué au *curriculum vitae* de M. Raymond déposé au présent dossier sous la cote C-FCEI-0004, la Régie a déjà reconnu ce statut à M. Raymond dans les dossiers R-3775-2011 et R-3748-2010.

La FCEI souligne également que le CV de M. Raymond indique qu'il possède de nombreuses années d'expérience en planification et en optimisation des approvisionnements d'électricité, expérience qu'il a acquise lors de sa carrière de près de 32 ans chez Hydro-Québec et qu'il continue à appliquer comme consultant actif dans le domaine.

Il a notamment eu la responsabilité chez Hydro-Québec de :

- La planification et l'optimisation de la gestion d'un des plus grands parcs hydroélectriques au monde;

- La négociation et la gestion de contrats d'échange d'énergie avec les principaux participants au marché de l'énergie dans le nord-est américain;
- La prévision des apports naturels et de la demande d'électricité;
- La caractérisation de la production éolienne et l'étude de son intégration dans le parc d'Hydro-Québec Production.

Au cours de sa carrière, son expertise a été reconnue internationalement, notamment lors de projets au Brésil, en Pologne et en Russie.

Depuis sa retraite d'Hydro-Québec en 2009, M. Raymond poursuit activement le développement de son expertise comme consultant en énergie. En cette qualité, il a agi comme consultant pour le projet des Trois-Gorges en Chine en plus d'œuvrer comme conseiller technique pour un groupe international d'une vingtaine de producteurs hydroélectriques membres du *Hydropower Operations and Planning Interest Group* (HOPIG) de l'organisme CEATI International.

D'ailleurs, M. Raymond a été retenu par ce dernier groupe comme expert en intégration éolienne alors qu'il a été invité à agir comme président d'une session intitulée *Challenges of Increased Supply from Non-Dispatchable Renewable Energy Sources on Market Operations and Hydropower Operation Costs* de l'atelier *Renewable Energy Supply Reliability : Forecasting Uncertainties of Water, Wind and Solar* qui sera tenu les 14 et 15 novembre 2013 à San Diego, CA.¹

Le mandat confié par la FCEI à M. Marcel Paul Raymond consiste à examiner de façon détaillée et à soumettre à la Régie les recommandations appropriées relativement aux caractéristiques du service d'intégration éolienne proposées par le Distributeur et à la grille d'analyse en vue de l'acquisition d'un service d'intégration éolienne, le tout tel qu'exposé en plus de détails plus bas.

1. Nom et coordonnées

Marcel Paul Raymond
1595 boulevard Alexis-Nihon
St-Laurent (Québec) H4R 2S9
Tél. : (514) 258-7285
Adresse électronique : raymondmarcelpaul@yahoo.ca

2. Description du besoin pour l'expertise en relation avec l'intérêt du participant

¹ http://www.ceati.com/Meetings/HOPIG2013/HOPIG_Agenda_2013.pdf

La FCEI regroupe plus de 24 000 PME québécoises œuvrant dans tous les secteurs d'activités économiques et dans toutes les régions du Québec et, par conséquent, elle possède un intérêt manifeste à ce que les coûts d'approvisionnement en électricité soient les plus bas possible et à ce que la gestion des approvisionnements d'HQD place l'intérêt des consommateurs d'électricité au premier rang de ses priorités en cette matière.

Les coûts d'approvisionnements occupent une place de plus en plus prépondérante dans les revenus requis du Distributeur. La filière éolienne, de même que ses coûts d'intégration, ont un impact important sur ces coûts d'approvisionnements et, ainsi, sur la facture d'électricité des consommateurs québécois et en particulier des membres de la FCEI.

Les coûts importants qui découleront des caractéristiques du produit d'intégration éolienne proposées par le Distributeur dans le présent dossier auront des impacts certains sur les consommateurs d'électricité que représente la FCEI. Cette dernière désire avoir recours aux services d'un expert pour obtenir des opinions indépendantes et des recommandations pertinentes sur ce sujet hautement technique et contribuer par ces faits aux délibérations de la Régie dans ce dossier.

3. Mandat et qualification demandée pour le témoin expert

Mandat :

Soumettre une expertise détaillée et des recommandations appropriées et éclairer la Régie concernant les caractéristiques du service d'intégration éolienne proposées par le Distributeur et la grille d'analyse en vue de l'acquisition d'un service d'intégration éolienne. Les recommandations devront porter notamment sur :

- La puissance complémentaire
- Les pourcentages mensuels des retours d'énergie
- Le pourcentage de contribution en puissance
- La compensation de l'écart la production éolienne annuelle réelle et les retours d'énergie
- La prévision de la production éolienne et son impact sur les coûts d'intégration
- L'application de la procédure d'appels d'offres
- L'obtention d'un prix juste et raisonnable pour le service d'intégration éolienne
- Les caractéristiques des services d'intégration retenues par d'autres juridictions ayant des particularités semblables à celles du Québec.

Qualification demandée :

Expertise reconnue en matière de planification et optimisation des approvisionnements en électricité.

4. Copie du *curriculum vitae* du témoin expert

Le *curriculum vitae* de M. Raymond a été déposé au présent dossier comme pièce C-FCEI-0004.

5. Justification de la rémunération demandée pour le témoin expert

Tel qu'il est indiqué à la page 6 du *Guide de paiement des frais 2012*, la FCEI demande une rémunération au taux horaire de 250 \$ pour M. Marcel Paul Raymond, soit le taux prévu pour les témoins-experts. Ce niveau de rémunération lui a été accordé lors de dossiers précédents.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/mb

c.c. : Me Éric Fraser - Hydro Québec
Les intervenants